



SNUipp-FSU 81, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI, 05 63 38 44 34

Albi, le 20/09/2021

à Mme la Directrice Académique  
des Services de l'Éducation Nationale du Tarn  
69 avenue du Maréchal Foch  
81013 Albi Cedex 9  
s/c de Mmes les Inspectrices et Ms les  
Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Objet : Gestion des animations pédagogiques

à Mme la Directrice Académique,

Concernant les animations pédagogiques, le SNUipp-FSU continue de défendre le choix totalement libre des 18h d'animation pédagogique, chaque enseignant.e étant le-la plus à même de définir pour lui-elle-même ses besoins en formation.

Nous rappelons que les textes préconisent toujours que « *Dix-huit heures sont consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins 9 heures et être, pour **tout ou partie**, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.* »

Nous rappelons que seules les 18h de formation sont obligatoires, leur contenu étant laissé au libre choix des collègues. Chaque collègue a la liberté de créer son propre parcours en fonction de ses besoins et de ses envies. Aucune formation ne peut être imposée.

Les « constellations » qui contraignent à une inscription de 18h d'animation pédagogique tout mathématique ou tout français ne laissent aucun choix aux collègues concerné.es. Contrairement à ce que sous-entendent certain.es IEN lors des réunions de rentrée avec les directeurs-trices, les enseignant.es à temps partiel, exempté.es d'une partie des animations pédagogiques, **effectuent les animations correspondant à leur quotité de travail.**

**Le SNUipp-FSU 81 demande donc à ce que chaque collègue s'approprie sa formation et puisse donc s'inscrire aux modules souhaités et que cette information soient rapidement délivrée dans chaque école.**

Nous constatons également que depuis quelques années les animations pédagogiques ont lieu de plus en plus souvent le mercredi.

Les activités personnelles, ou celles des enfants se déroulent à ce moment là. C'est un temps nécessaire pour la préparation de classe.

Les collègues, notamment ceux et celles qui sont encore dans des écoles à 4 jours et demi, n'ont que ce temps de respiration dans la semaine.

Il est à noter que le rattrapage du lundi de pentecôte a aussi lieu les mercredis. Il est évident de comprendre que les collègues, surtout en temps de crise sanitaire, sont déjà épuisé.es.

**Le libre choix des animations permettra donc également aux collègues d'articuler leur vie professionnelle et leur vie familiale en fonction de toutes les contraintes qui y sont liées.**

Ce courrier est quasiment un copier/coller de celui de l'année dernière, ainsi que de l'année précédente... pour lesquels nous n'avions eu aucune réponse.

Nous espérons que cette année sera la bonne et fera mentir l'adage : « Jamais deux sans trois »...

Nous sommes impatient.es de connaître votre position concernant ces demandes.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale et au respect de ses personnels.

Les co-secrétaires, Bastien Alberty, Bérengère Bascoul , Valérie Clerc, Thomas Verdier

